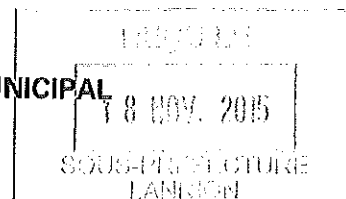


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PLOUBEZRE



Séance du 13 novembre 2015

Le vendredi 13 novembre 2015, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 5 novembre 2015, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Etaient Présents:

Mmes F. ALLAIN, V. CHAUVEL, C. GOAZIOU, M. P. LE CARLUER, G. PERRIN, A. ROBIN-DIOT ;

MMrs D. BLANCHARD, A. FERREIRA-GOMES, J. F. GOAZIOU, L. JEGOU, Y. LE DROUMAGUET, F. LE FOLL, M. LE MANAC'H, J. MASSE, J. Y. MENU, G. NICOLAS, G. ROPARS, F. VANGHENT.

Absents :

A. LE LOARER, Procuration à Brigitte GOURHANT ;
R. LISSILLOUR-MENGUY, Procuration à Gilles ROPARS ;
A. LE MAU, Procuration à François VANGHENT ;
M. O. ROLLAND, Procuration à Aurélio FERREIRA.

Nombre des membres en exercice: 23

Secrétaire de séance : Armèle ROBIN-DIOT.

2) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : 2015-60

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 octobre 2015 par lequel il consulte l'ensemble des assemblées municipales pour avis sur le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Elle précise que l'objectif du projet annoncé par Monsieur le Préfet est double, savoir :

- « ... réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents » ;
- « ... la rationalisation des syndicats ... »

Puis elle rappelle que l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable s'il ne s'est pas prononcé explicitement dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, soit dans la seconde quinzaine de décembre. Dans un second temps et avant le 31 mars, Monsieur le Préfet soumettra son projet à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) préalablement à la signature de son arrêté définissant la nouvelle carte.

Au cours des échanges, Mme Le Maire précise que beaucoup des communes du Haut Trégor ont déjà donné un avis favorable. De même, il est relevé que l'avis est donné au niveau du département. Monsieur MENU, faisant valoir son expérience en qualité d'ancien membre de la CDCI, intervient aussi pour rappeler certains éléments historiques et préciser que « ... nous avons toujours été pour l'intercommunalité... ». Il observe cependant que « ... la machine s'est emballée, ce qui m'interpelle au moins pour l'échelle départementale... ». Il indique que la proposition pour le territoire de LTC et du Trégor ne lui pose pas vraiment problème, mais que d'autres territoires qui ne sont pas prêts sont pourtant sommés de fusionner, ce qu'il déplore. Suivent des échanges convergents sur la situation de quelques cas particuliers, notamment sur le projet concernant Guingamp. Monsieur MENU précise alors que la Loi NOTRe offre aussi d'autres possibilités, notamment les « communes nouvelles » qui lui paraît pertinente, et regrette que cela n'ait pas été assez travaillé. Il observe ainsi que le SDCI ne lui paraît pertinent.

Madame le Maire observe que le propos de Monsieur MENU rejoint la synthèse que la majorité municipale avait faite de cette question et propose alors de « ... donner un avis favorable sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor car nous voulons rester ouverts à un territoire qui nous semble pertinent. Cependant nous déplorons que les communes concernées n'aient pu se prononcer au préalable. »

Suit un nouvel échange au cours duquel Monsieur BLANCHARD s'interroge sur le fait de savoir si les « ... élus costarmoricains peuvent s'opposer au SDCI » et la réponse est positive considérant qu'il faut alors que la CDCI adopte une proposition alternative dont l'initiative émanerait des collectivités concernées.

Monsieur VANGHENT indique aussi que ce sont les éléments qui ressortent du débat qui vient d'avoir lieu qui ont motivé son abstention comme celle de la majorité des membres du Rassemblement Ouvert de la Communauté mardi dernier, lors du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Considérant qu'il souhaite rester ouverts à un territoire qui lui semble pertinent, mais déplorant que les communes concernées n'aient pu se prononcer au préalable,
Donne un avis favorable sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor qui lui est soumis.

A Ploubezre, le 16 novembre 2015

Le Maire,
Brigitte GOURHANT

